

EN FOI DE QUOI, les plénipotentiaires ont signé la présente Convention et y ont apposé leurs sceaux.

FAIT à Ottawa, le 30 mars 1971, en double exemplaire, en langues anglaise, française et allemande, chacun des textes faisant également foi.

Pour le Canada
JOHN MUNRO
Pour la République fédérale d'Allemagne
PROFESSOR DR. KURT JANTZ